A V I S P U B L I C

Édition du 25 février 2023

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de résolution numéro PPR04-2023 accordant un permis de construction portant le numéro 2023-0159 pour la propriété située au 349, rue Bouchard, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 20 février 2023, a adopté le premier projet de résolution numéro PPR04-2023 accordant un permis de construction portant le numéro 2023-0159 pour la propriété située au 349, rue Bouchard, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

2. Que l'objet du projet de résolution consiste à accorder, dans la zone résidentielle portant le numéro FJ07R (secteur au nord de la rue Bourget Ouest, au sud de la rue Jean-Talon et de part et d'autre des rues Desjardins Nord et Bouchard), la délivrance d'un permis de lotissement portant le numéro 2023-5023 et la délivrance d'un permis de construction portant le numéro 2023-0159 afin de :

- permettre la subdivision du lot actuel numéro 1 013 292 du cadastre du Québec en deux (2) lots (futurs lots numéros 6 487 686 et 6 487 687) dont le futur lot numéro 6 487 686 du cadastre du Québec aura un frontage de 15,46 mètres et une superficie de 546,80 mètres carrés; et

- permettre la construction d'une habitation bifamiliale isolée (duplex), faisant partie de la classe d'usage « R2 » sur le futur lot numéro 6 487 686 du cadastre du Québec.

3. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 22 mars 2023, à compter de 18 h 30,** dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale à Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Que ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

5. Que ce projet de résolution ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au www.granby.ca/fr/avis-publics, sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450-776-8277 afin d'obtenir une copie de ce projet.

Donné à Granby, ce 24 février 2023.

La greffière adjointe,

M^{e} Joannie Meunier